



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC ROBERT-CLICHE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

*Séance ordinaire du 9 janvier 2018*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le neuvième jour du mois de janvier 2018.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin  
Peggy Poulin-Nolet

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire  
Gilbert Vachon  
Mario Boily  
Renald Rodrigue

Tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse Denise Roy.

**Est aussi présente :**

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

**Ordre du jour**

- 1. Ouverture de la séance**
  - 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2. Administration générale et greffe**
  - 2.1. Budget 2018 OMH
  - 2.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017
  - 2.3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017
  - 2.4. Adoption des comptes
  - 2.5. Avis de motion et présentation règlement 361-2018 Codes d'éthique et de déontologie des élus municipaux
  - 2.6. Adoption règlement 359-2018 Taxation 2018
  - 2.7. Adoption règlement 360-2018 Traitement des élus
  - 2.8. Offre assurance MMQ
- 3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**
  - 3.1. Rapport urbanisme
  - 3.2. Zone tampon Parc industriel terrain Les Entreprises S Labbé
  - 3.3. Zone tampon Parc Industriel Steve Gourde
  - 3.4. Rue des Peupliers
  - 3.5. Offre d'entente de services animaliers
- 4. Travaux publics**
  - 4.1. Appel d'offre 2018-01 Travaux asphalte
- 5. Sécurité public et incendie**
  - 5.1. Rapport d'intervention décembre 2017

5.2. Dépôt rapport annuel en sécurité incendie (PMO)

**6. Loisir, organismes et activités culturelles**

6.1. Commandites (Cardio-thon)

6.2. Pièce de théâtre 2018

6.3. Multi-Aventure 2018

**7. Affaires nouvelles**

**8. Période de questions**

**9. Divers**

9.1. Lecture de la correspondance

9.2. Rapport des organismes

9.3. Rapport de la mairesse

**10. Levée de l'assemblée**

**1. Ouverture de la séance**

**1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 1-01-2018**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

**2. Administration générale et greffe**

**2.1 Budget 2018 OMH**

**Résolution 2-01-2018**

ATTENDU QUE le budget 2018 de l'Office Municipal d'Habitation a été approuvé par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE ce budget mentionne des revenus de 96 584\$ et des dépenses de 124 908\$ laissant un déficit de 28 324\$;

ATTENDU QUE le déficit est absorbé par la Société d'Habitation du Québec à 90%, soit 25 492\$ et par la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne à 10%, soit 2 832\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le budget 2018 de l'Office Municipal d'Habitation tel que présenté et de s'engager à assumer la quote-part investie dans les travaux RAM capitalisables et particulièrement le financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

Adoptée

## **2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017**

### **Résolution 3-01-2018**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

## **2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017**

### **Résolution 4-01-2018**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2017 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2017 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

## **2.4 Adoption des comptes**

### **Résolution 5-01-2018**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de décembre 2017 tel que rapporté à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 182 423.19\$.

Adoptée

## **2.5 Avis de motion et présentation règlement 361-2018 Codes d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

Le projet de Règlement n° 361-2018 : Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, dont une copie a été remise aux membres du conseil municipal, est présenté.

Le Code d'éthique et de déontologie des élus a pour but d'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil aux principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles. Les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie guideront les membres de tout conseil de la municipalité dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables.

Un avis de motion est donné par Lynda Poulin, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 361-2018 et abrogeant toutes dispositions incompatibles au règlement à être adopté.

## **2.6 Adoption règlement 359-2018 Taxation 2018**

### **Résolution 6-01-2018**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a adopté le budget de l'exercice financier 2018 en date du 11 décembre 2017 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les lois, par voie de taxation directe sur les biens imposables du territoire de la Municipalité, toute somme de deniers nécessaires pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions ;

ATTENDU QU'un avis de motion et une présentation du présent règlement ont dûment été donnés lors de la séance de ce conseil tenue le 4 décembre 2017 ;

ATTENDU QU' une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, la directrice générale et secrétaire-trésorière en ayant précisé l'objet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le règlement #359-2018 : Taxation 2018 soit adopté.

Adoptée

## **2.7 Adoption règlement 360-2018 Traitement des élus**

### **Résolution 7-01-2018**

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-111.001) permet au Conseil de fixer la rémunération du maire et des conseillers;

ATTENDU QU'un avis de motion et une présentation du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 4 décembre 2017;

ATTENDU QU' une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, la directrice générale et secrétaire-trésorière en ayant précisé l'objet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le règlement #360-2018 : Traitement des élus soit adopté.

Adoptée

## **2.8 Offre assurance MMQ**

### **Résolution 8-01-2018**

ATTENDU QUE le contrat d'assurance général de la municipalité sera bientôt à renouveler;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander des soumissions par appel d'offres sur invitation tel que requis par la loi pour le contrat d'assurance à notre assureur actuel, soit Intact assurance et à la MMQ.

Adoptée

## **3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**

### **3.1 Rapport urbanisme**

Le rapport des permis émis pour le mois de décembre est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

### **3.2 Zone tampon Parc industriel terrain Les Entreprises S Labbé**

#### **Résolution 9-01-2018**

ATTENDU QUE les Entreprises S. Labbé ont donné un mandat pour une coupe d'arbres sur le lot 5 518 834 situé dans la rue Commerciale;

ATTENDU QUE la zone tampon appartenant à la Municipalité a également été bûchée par erreur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'envoyer une lettre rédigée par la firme d'avocat Lavery exigeant aux Entreprises S. Labbé un plan de réhabilitation afin de remettre en état la zone tampon tel que prévu dans notre règlement de zonage.

Adoptée

### **3.3 Zone tampon Parc Industriel Steve Gourde**

#### **Résolution 10-01-2018**

ATTENDU QUE la zone tampon longeant les résidences de la route 276 a jadis été coupée et qu'aucune action n'avait été prise à ce moment;

ATTENDU QUE le règlement de zonage prévoit l'obligation d'un écran tampon composé d'arbres;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE reboiser la zone tampon tel que prévu par notre règlement de zonage.

Adoptée

### **3.4 Rue des Peupliers**

#### **Résolution 11-01-2018**

ATTENDU QU'un projet de raccordement a été déposé au conseil par Mme Lison Nadeau pour la rue des Peupliers;

ATTENDU QUE la présente demande a déjà été approuvée lors de la séance du 5 septembre 2017;

ATTENDU QUE la Municipalité désire obtenir plus d'informations de la part de Mme Nadeau avant d'inclure ses travaux à la programmation 2018;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander à Mme Nadeau une étude géotechnique avant le début des travaux;

DE voir avec celle-ci les promesses de vente des terrains signées pour établir les besoins réels.

Adoptée

### **3.5 Offre d'entente de services animaliers**

#### **Résolution 12-01-2018**

ATTENDU QU'une offre de service d'Escouade canine MRC 2017 a été proposé à la Municipalité;

ATTENDU QUE cette offre encadre la gestion des chiens et des chats sur le territoire de St-Odilon;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas de contrat actuellement avec aucune escouade et que le besoin n'est pas ressenti;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser l'offre d'Escouade canine MRC 2017.

Adoptée

#### **4. Travaux publics**

##### **4.1 Appel d'offre 2018-01 Travaux asphalte**

Point reporté à la séance du 5 février prochain.

#### **5. Sécurité public et incendie**

##### **5.1 Rapport d'intervention décembre 2017**

###### **Résolution 13-01-2018**

Il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de décembre 2017 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

##### **5.2 Dépôt rapport annuel en sécurité incendie (PMO)**

###### **Résolution 14-01-2018**

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Robert-Cliche, version révisée est entré en fonction le 1er décembre 2016;

ATTENDU QU'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie;

ATTENDU QUE le rapport annuel du 1er décembre 2016 au 30 novembre 2017 a été produit en partie par chacune des municipalités faisant partie de la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne a pris connaissance du PMO et des indicateurs de performance pour le rapport annuel et prendra si nécessaire les mesures pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne adopte le rapport annuel du 1er décembre 2016 au 30 novembre 2017 en lien avec la municipalité en regard au schéma de couverture de risques et autorise à le transmettre à la MRC Robert-Cliche qui, par la suite, le transmettra au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée

## **6. Loisir, organismes et activités culturelles**

### **6.1 Commandites (Cardio-thon)**

#### **Résolution 15-01-2018**

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser la demande d'aide financière pour le cardio-thon se tenant le 17 février prochain au profit de la Fondation du coeur Beauce-Etchemin.

Adoptée

### **6.2 Pièce de théâtre 2018**

#### **Résolution 16-01-2018**

ATTENDU QUE l'OTJ de St-Odilon achète un texte et tient 4 représentations d'une pièce de théâtre depuis 2008 à la salle municipale;

ATTENDU QU'aucune tarification n'est chargée à l'OTJ pour la salle municipale considérant qu'elle est un organisme de la municipalité;

ATTENDU QUE la pièce est administrée (revenus et dépenses) par l'OTJ et que cet organisme présente un bilan à la Municipalité;

ATTENDU QUE l'écrivain des pièces des 8 dernières années, M. Alex Bilodeau, veut gérer celle de 2018 et distribuer les profits entre deux organismes, soit l'OTJ et la Fabrique en plus d'augmenter le nombre de représentation à 6;

ATTENDU QU'en tenant 6 représentations, la salle ne peut être louée pour aucun autre activité ou événement;

ATTENDU QU'il est important pour la Municipalité que la salle soit disponible à la population et ne peut permettre la monopolisation de la salle pendant 3 semaines consécutives;

ATTENDU QUE M. Bilodeau demande la même collaboration de la Municipalité que celle des années antérieures;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :



DE prêter gratuitement la salle aux conditions suivantes:

1. L'évènement doit être géré par un organisme et si celui-ci le désire, distribuera le profit;

2. Tenir 4 représentations.

La Municipalité souhaite rappeler que la pièce de théâtre se veut un évènement pour rassembler nos gens et que celle-ci est présentée par l'OTJ qui paie pour un texte et une mise en scène. Les profits sont réinvestis au niveau des loisirs de la Municipalité.

Adoptée

### **6.3 Multi-Aventure 2018**

#### **Résolution 17-01-2018**

ATTENDU QUE La Maison des Jeunes de la MRC Robert-Cliche sollicite la collaboration de la Municipalité pour le programme d'été Multi-Aventures 2018, soit 100\$ du participant;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE participer au programme Multi-aventure 2018;

D'accepter tous les participants de St-Odilon en accordant un montant de 100\$ par inscription.

Adoptée

### **7. Affaires nouvelles**

### **8. Période de questions**

Un citoyen demande à ce qu'une attention soit portée au banc et à la pancarte installée sur le terrain de la Municipalité en face du Centre Curé Larochelle.

### **9. Divers**

#### **9.1 Lecture de la correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

#### **9.2 Rapport des organismes**

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

#### **9.3 Rapport de la mairesse**

La mairesse, Mme Denise Roy, fait son rapport de la dernière séance du conseil des maires de la MRC Robert-Cliche.

**10. Levée de l'assemblée**

**Résolution 18-01-2018**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 22h15.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

**Denise Roy,**  
**Mairesse.**

---

**Dominique Giguère,**  
**Directrice générale.**